

Solidaires



Monsieur Michel EDDI
Directeur Général Délégué
INRA
147, Rue de l'Université
75338 PARIS Cedex 07

Le Rheu, le 14 septembre 2010

*Objet : Préparation du CTP du 16 septembre 2010,
Points gestion des dossiers de mobilité et mise en place de la CCP non-titulaire*

Monsieur le Directeur Général Délégué,

Le CTP de l'INRA doit se réunir le 16 septembre prochain dans un contexte inhabituel, s'agissant suivant la convocation « *d'avoir des échanges sur des sujets d'actualité* » dans un cadre formel, sans délibérations et sur un ordre du jour non finalisé à cette heure.

Nous espérons que ce sera l'occasion d'avancer sur 2 dossiers d'actualité qui nous tiennent syndicalement à cœur :

- La nouvelle gestion des dossiers de mobilités à l'INRA, introduite par la NS 2010-48.

Concernant l'étude des dossiers par les CAP, celle-ci précise que seront « *présentés en CAP les dossiers ayant recueilli un avis favorable du Directeur d'Unité et du Président de Centre ou du Chef de Département selon la catégorie concernée* ». Il s'agit d'un changement radical par rapport à l'ancienne pratique où tous les dossiers avaient droit à la même attention.

Nous constatons que simultanément, le diaporama diffusé lors de la plénière des CAP à la mi-juin indiquait pourtant « *un rôle inchangé des CAPL et des CAPN dans l'examen des dossiers* » (diapo 24), et que le 1^o juillet, une NS complémentaire a précisé « *les dossiers n'ayant pas fait l'objet d'un avis favorable pourront, bien entendu, être évoqué à la demande des membres des CAPL et CAPN* ».

Le « guide du candidat » l'informe que « *pour tous les dossiers ayant reçu un avis favorable des DU d'accueil, les CAP émettent ensuite un avis* » et que « *l'avis du DU d'accueil est déterminant* » (page 7).

Si nous prenons soin de présenter en détail cette question, c'est qu'il s'agit d'un dossier où les griefs des délégués du personnel sont déjà nombreux. Cette présentation confuse et orientée a pour conséquence de biaiser certains avis d'accueil, avec l'incitation à cibler uniquement une seule candidature par exemple, afin d'être assuré du résultat escompté !

Que reste-t-il du rôle imparti par la réglementation à la CAP ?

Syndicat SUD-RECHERCHE EPST, Branche INRA,
Domaine de la Motte, 35650 LE RHEU & 147, Rue de l'Université, 75338 Paris Cédex 07
Tel : 06 75 27 68 74

Info: <http://www.sud-recherche.org>

contact : contactinra@sud-recherche.org

Il nous apparaît indispensable d'obtenir d'ici la tenue des premières instances, en octobre, des garanties permettant de limiter les conséquences de ces directives non concertées, afin de garantir l'égalité de traitement de toutes les candidatures.

-La mise en place de la CCP des non-titulaires

Nous n'avons cessé de rappeler la nécessité d'avoir un minimum de garantie de protection pour les délégué-es du personnel désigné-es, afin de les préserver de toute pénalisation du fait de cet engagement dans leur parcours professionnel futur à l'INRA (voir nos déclarations en CTP et la profession de foi, les courriers à la DG des 10 et 30 juin derniers).

Dans un récent mail (13/07) le DRH indique que nous « *évoluons dans un dispositif où, à défaut de faire disparaître les risques, on peut les contrôler pour ne pénaliser personne* » (13/07 dernier). S'il y a bien un risque reconnu par tous, prenons effectivement les moyens de le contrôler *a minima* !

Et sur ce point, chacun-e pourra comprendre que notre organisation syndicale qui s'engage sur ces nominations, se préoccupe de sa responsabilité vis-à-vis des personnes qu'elle désigne.

Nous osons encore espérer que l'échange en CTP permettra d'éviter un tirage au sort (prévu l'après-midi), sachant que dans un premier temps, nous avons opté pour la désignation du seul délégué titulaire du siège. Ceci pour limiter la prise de risque, mais surtout pour que le problème soit pris en compte...

Le traitement de ces 2 sujets d'actualité nous permettra d'évaluer la pertinence de cette formule de CTP « d'échanges ».

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.



Patrick Gestin

Pour la branche INRA du syndicat SUD Recherche-EPST

*Copie à la DRH
Aux syndicats CFDT CFTC CGT de l'INRA
Et, pour information, au personnel*

Syndicat SUD-RECHERCHE EPST, Branche INRA,
Domaine de la Motte, 35650 LE RHEU & 147, Rue de l'Université, 75338 Paris Cédex 07
Tel : 06 75 27 68 74

Info: <http://www.sud-recherche.org>

contact : contactinra@sud-recherche.org